

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Objet : Convention de partenariat entre l'Hôpital Saint Jean-de-Dieu et L'espace Culturel L'atrium de la Ville de Tassin la Demi-Lune pour des actions de médiation durant la période 2016-2020

Rapporteur : Jacques BLANCHIN

Un des piliers essentiels de la politique handicap du plan de mandat 2014/2020 prévoit d'offrir des initiatives spécifiques. Dans ce cadre, un travail collaboratif avec le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu est apparu opportun.

Le centre hospitalier Saint Jean de Dieu est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) assurant les missions de service public de psychiatrie de secteur. L'action culturelle et la présence d'artistes font partie de l'identité institutionnelle de l'hôpital depuis le début des années 1980. Des artistes professionnels animent des ateliers d'expression artistique (peinture, vidéo, sculpture, théâtre, etc.) dans l'hôpital ou dans les services extrahospitaliers, ouvrant au sein des services de soin ou à leur marge, un espace de créativité ouvert et sensible.

Depuis les années 2000, l'hôpital a construit des partenariats avec différentes institutions culturelles de l'agglomération lyonnaise tout en inscrivant cette démarche d'ouverture dans la dynamique du programme « Culture et santé ».

Il est proposé de concrétiser le partenariat de l'Espace culturel L'Atrium et de l'Hôpital Saint-Jean de Dieu en établissant une convention de partenariat pour l'organisation d'actions de médiation culturelles et artistiques en direction des personnes en soin psychique dans les unités de soins de l'hôpital afin de faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique pour ces patients et les soignants.

Pour l'Hôpital Saint-Jean de Dieu, les objectifs sont de :

- Contribuer à reconstruire des liens dans la cité autour d'un projet médiateur et par la fréquentation d'une institution ;
- Développer et renforcer la curiosité culturelle des personnes participantes ;
- Permettre la rencontre d'artistes, d'œuvres et la fréquentation d'un espace culturel ;
- Provoquer de nouvelles formes de rencontre entre patients et soignants.

Pour la Ville de Tassin la Demi-Lune, cette convention de partenariat va permettre :

- D'impulser une dynamique territoriale ;
- De diversifier l'offre culturelle ;
- De favoriser l'accès à la culture de tous les publics avec notamment des actions de médiation auprès des personnes porteuses de handicap.

La convention-cadre détermine les modalités d'action, d'assurance et de communication autour de projets définis d'un commun accord entre les parties, selon les orientations de leur politique culturelle et les moyens dont elles disposent respectivement.

Par ailleurs, cette convention-cadre permettra à l'Hôpital Saint Jean de Dieu de faire valoir son partenariat avec une structure culturelle reconnue pour sa qualité artistique et d'obtenir ainsi des subventions pour les projets éligibles aux aides institutionnelles.

En ce sens, après avis favorable de la Commission Animation du 08 septembre 2016, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de cette convention de partenariat, annexée au présent rapport, entre l'Hôpital Saint Jean de Dieu et l'Espace culturel L'Atrium de la Ville de Tassin la Demi-Lune relative à des actions de médiation pour la période 2016/2020.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Ville de Tassin-la-Demi-Lune / Centre hospitalier Saint Jean de Dieu

2016 - 2020

Entre d'une part,

Le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu

Géré par l'Association Recherche Handicap et Santé Mentale (A.R.H.M.)

statut juridique : Association loi 1901

siège social : 290 route de Vienne – 69373 LYON Cedex 08

N° FINESS : 69 078 0143

représenté par **Agnès MARIE-EGYPTIENNE, sa directrice**

Ci-après désigné « le Centre hospitalier »

et d'autre part,

La Ville de Tassin-la-Demi-Lune - Espace Culturel L'Atrium

Adresse : Place Pérabut 69160 Tassin-la-Demi-Lune

SIRET : 216 902 445 00099

Code APE : 9004 Z

Licences d'entrepreneur de spectacle : 1-1088996, 2-1088997, 3-1088998.

Représentée par **Anne-Claire Haentjens**, agissant pour le Maire en qualité d'Adjointe déléguée à la Culture, au Sport et à la Vie associative, en vertu de l'arrêté municipal n° 2014-0217,

Ci-après désigné « L'Espace Culturel L'Atrium »

Préambule

La politique de la Ville de Tassin-la-Demi-Lune, de 2014 à 2020, a pour objectif d'élargir les publics de l'Espace Culturel L'Atrium et d'impulser une dynamique territoriale. Il s'agit de diversifier l'offre culturelle et de favoriser l'accès de tous les publics à cette offre, avec notamment des actions de médiation auprès des personnes porteuses de handicap. Dans l'optique d'ancrer les actions sur le territoire, il apparaît pertinent de collaborer avec le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu, dont les unités des secteurs G25 (adultes) et i11 (enfants, adolescents et périnatalité) travaillent directement avec les habitants de Tassin.

Le centre hospitalier Saint Jean de Dieu est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) assurant les missions de service public de psychiatrie de secteur.

L'action culturelle et la présence d'artistes font partie de l'identité institutionnelle de l'hôpital depuis le début des années 1980. Des artistes professionnels animent des ateliers d'expression artistique (peinture, vidéo, sculpture, théâtre, etc.) dans l'hôpital ou dans les services extrahospitaliers, ouvrant au sein des services de soin ou à leur marge, un espace de créativité ouvert et sensible. A partir des années 2000, l'hôpital a construit des partenariats avec différentes institutions culturelles de l'agglomération lyonnaise tout en inscrivant cette démarche d'ouverture dans la dynamique du programme « Culture et santé ».

ARTICLE 1 : OBJET

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

L'Espace Culturel L'Atrium et le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu collaborent pour l'organisation d'actions de médiation culturelles ou artistiques en direction des personnes en soin psychique dans les unités de soins de l'hôpital afin de faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique pour ces patients et les soignants.

Les objectifs sont :

- Contribuer à reconstruire des liens dans la cité autour d'un projet médiateur et par la fréquentation d'une institution.
- Développer et renforcer la curiosité culturelle des personnes participantes.
- Permettre la rencontre d'artistes, d'œuvres et la fréquentation d'un espace culturel.
- Provoquer de nouvelles formes de rencontre entre patients et soignants.

ARTICLE 2 : MODALITES D' ACTIONS

Un projet annuel est défini ou précisé chaque année, en lien avec la programmation de l'Espace Culturel L'Atrium et un budget prévisionnel le complète.

Il peut prendre la forme d'ateliers, de rencontres bord de plateau, de visites, de représentations, d'expositions, d'accueil personnalisé. Différents supports pédagogiques seront mis à disposition, autour des actions proposées.

Des salles pourront être mises à disposition pour concrétiser les actions.

Les cosignataires conviennent respectivement, selon leur budget disponible, des prises en charges financières de chacune de ces actions.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

L'Espace Culturel L'Atrium déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la conduite de l'action.

Le Centre hospitalier déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des participants (patients et soignants) quant aux risques liés à la réalisation des actions. Pendant les ateliers, les patients restent sous la responsabilité du personnel soignant.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Chaque partenaire s'engage à faire valider par l'autre les documents de communication qu'il pourrait être amené à réaliser pour valoriser le travail mené.

Le logo de la Ville de Tassin et celui du Centre hospitalier devront figurer sur l'ensemble des supports de communication avec la mention des deux partenaires « Ville de Tassin la Demi-lune – Espace culturel L'Atrium » et « Centre hospitalier Saint Jean de Dieu ».

Si le projet est rendu possible grâce à l'aide de la Direction Régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes dans le cadre du programme « Culture et santé », ces trois financeurs doivent figurer sur les supports de communication.

Intervenant dans un lieu de soin ou auprès de patients en soins, l'Espace Culturel L'Atrium et les artistes intervenants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et de confidentialité du Centre hospitalier, conformément au règlement intérieur.

Aucune prise de vue (photographiques ou filmiques) réalisé pendant les séances de travail ne pourront être réalisées sans l'accord de l'équipe de soins. Elles ne pourront être diffusées sans l'accord de la Direction du Centre hospitalier et l'autorisation écrite de chaque personne représentée ou de son représentant légal.

ARTICLE 5 : VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période de septembre 2016 à juin 2020.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le Centre hospitalier Saint Jean de Dieu et la Ville de Tassin la Demi-Lune pourront y mettre fin en avertissant par lettre recommandée avec AR l'autre Partie au minimum un mois avant la fin souhaitée de la convention.

La convention sera résiliée de manière anticipée et de plein droit en cas de manquement par l'une des Parties à ses engagements. La résiliation anticipée interviendra 15 jours après une mise en demeure notifiant les manquements constatés, restée sans effet et signifiée à la Partie défaillante par lettre recommandée avec AR, indiquant l'intention de faire application de la présente clause résolutoire.

Les Parties s'engagent à cesser immédiatement toute utilisation de quelque nature que ce soit, des signes distinctifs de l'autre Partie et plus généralement à cesser toute communication relative à ce partenariat.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de Lyon, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à Lyon en deux exemplaires le 29 septembre 2016

Le Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu
Agnès Marie-Egyptienne, directrice

La Ville - Espace Culturel L'Atrium
Pour le Maire,
Anne-Claire Haentjens
Adjointe déléguée à la Culture,
au Sport et à la Vie associative